

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 16 février 2006

CG 06/1^{ère}/III-09

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE
EN MATIERE D'EQUIPEMENTS
SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS**

I - RAPPEL DES CRITERES

La politique départementale en matière d'attribution de subventions pour la réalisation d'équipements sportifs, a été définie par notre Assemblée, lors de la Décision Modificative N° 1 de 1988 et s'articule comme suit :

1^{ER} CAS : PETITS EQUIPEMENTS SPORTIFS - COUT < 46 000 € HT -

1. Aménagements, créations d'équipements sportifs

- Dépense subventionnable plafond : 26 000 € HT
- Taux de subvention : 60 %

2. Courts de tennis extérieurs

- Subvention forfaitaire : 6 100 €

Courts de tennis couverts

- Subvention forfaitaire : 9 200 €

2^{EME} CAS : GROS EQUIPEMENTS SPORTIFS - COUT > 46 000 € HT -

1. Communes de plus de 2000 habitants et Associations

- Dépense subventionnable plafond : 305 000 € HT
- Taux de subvention : 15 %

2. Communes de moins de 2000 habitants

- Dépense subventionnable plafond : 305 000 € HT
- Taux de subvention : 22,5 %

3^{EME} CAS : EQUIPEMENTS N'ENTRANT PAS DANS LES CRITERES

Examen particulier du dossier par l'Assemblée Départementale, avant attribution éventuelle d'une subvention exceptionnelle.

L'ensemble de cette politique a contribué à la réalisation de nombreux équipements, dont je tiens à vous faire part dans le bilan qui suit.

II - BILAN DE 2005

En 2005, notre politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs traditionnels, nous a amenés à intervenir sur **33 projets** communaux ou associatifs visés en annexe IV, pour un montant global de **451 039 €** (416 716 € pour les Communes et 34 323 € pour les Associations), qui ont concerné :

- 1 mur d'escalade
- 2 courts de tennis couverts
- 1 court de tennis extérieur
- 3 boulodromes
- 1 boulodrome couvert
- 2 salles polyvalentes sportives
- 3 terrains de grands jeux
- 1 éclairage de terrain de grands jeux
- 2 vestiaires douches
- 2 club-house
- 1 plateau d'EPS
- 3 pistes de bicross et skate
- 1 salle de gymnastique
- 1 stand de tir à l'arc
- 1 circuit de moto-cross
- 8 aménagements divers.

Ces chiffres permettent de tirer quelques conclusions quant aux effets de la politique départementale en la matière.

D'une part, il est indéniable que cette politique contribue largement à l'aménagement du territoire sportif tarn-et-garonnais avec près de 8,9 millions d'euros investis dans l'aide aux Communes ou aux Associations, pour plus de 27,5 millions d'euros de travaux et 725 équipements réalisés en 20 ans. A titre d'exemple, je citerai quelques chiffres :

- 89 terrains de grands jeux, dont la plupart bénéficient de l'éclairage,
- 94 vestiaires-douches,
- 61 courts de tennis,
- 63 boulodromes.

D'autre part, il convient de souligner l'effort important fait en direction des zones rurales, dans le but d'aider à maintenir et à promouvoir une vie associative dynamique.

III - PROPOSITIONS POUR 2006

Pour 2006, je vous propose de reconduire l'ensemble de notre politique en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs et vous soumetts, en annexe du présent rapport, la programmation 2006 des opérations subventionnables au cours de l'exercice.

Ces dossiers seront instruits par la Direction des Affaires Scolaires, Culturelles, Sportives et des Transports et, après avis de la 3ème Commission, seront soumis à la Commission Permanente pour décision.

Compte tenu des dossiers figurant en annexe, je vous propose au titre de l'exercice 2006, d'adopter les autorisations de programme suivantes :

1. Subventions aux Communes

(Article 204143 Sous-Fonction 32)

Autorisation de programme 2006337 614 €

Crédits de paiement :

* BP 2006 : 137 614 €

* BP 2007 : 150 000 €

* BP 2008 : 50 000 €

2. Subventions aux Associations

(Article 20423 Sous-Fonction 32)

Autorisation de programme 20069 090 €

Crédits de paiement :

* BP 2006 : 9 090 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve les autorisations de programme 2006 suivantes des opérations subventionnables dont la liste figure en annexe :

•		subventi
	ons aux communes.....	337 614 €
•		subventi
	ons aux associations.....	9 090 €

- Ratifie l'inscription des crédits de paiement suivants :

- *Article 204143 sous-fonction 32 :*

- Au titre des exercices antérieurs à 2005	144 971 €
- Au titre de l'exercice 2005.....	150 000 €
- Au titre de l'exercice 2006.....	137 614 €

	432 585 €

- *Article 20423 sous-fonction 32 :*

- Au titre de l'exercice 2005.....	11 521 €
- Au titre de l'exercice 2006.....	9 090 €

	20 611 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

EQUIPEMENTS SPORTIFS

PROGRAMMATION 2006

CG06/1ère/III-09

I-COMMUNES

(Article 204143, Sous-Fonction 32)

A. PROGRAMME 2006

BRESSOLS	Création de tribunes
CASTELMAYRAN	Construction d'un court de tennis
DURFORT-LACAPELETTE	Construction de vestiaires au stand de tir
GARGANVILLAR	Création d'un boulodrome
GARGANVILLAR	Création de vestiaires-sanitaires à la salle de sport
GRISOLLES	Construction de deux courts de tennis
MAS-GRENIER	Création d'un club-house
MOISSAC	Création d'un plateau d'éducation physique et sportive
NEGREPELISSE	Eclairage du terrain annexe de rugby
NOHIC	Création de vestiaires au terrain de sport
ORGUEIL	Aménagement d'un plateau sportif au groupe scolaire

SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT	Construction d'un bâtiment vestiaires-gradins
SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT	Réalisation d'un terrain de grands jeux
SAINT-NAUPHARY	Création d'un club house
SEPTFONDS	Création d'un plateau sportif
VERDUN-SUR-GARONNE	Aménagement d'une salle polyvalente à usage sportif
VERFEIL-SUR-SEYE	Aménagement d'un club-house au stade
VILLEBRUMIER	Aménagement d'un terrain de boules
VILLEBRUMIER	Eclairage du stade
SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAUSSADE-MONTEILS-PARC DE LA LERE	Aménagement d'une aire de jeux et d'un parcours sportif

B. CONTRATS DE PAYS 2006

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES	Réalisation d'un boulodrome communautaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES	Travaux à la piscine d'hiver communautaire 3 ^{ème} tranche
MOISSAC	Construction d'une aire de sport couverte

II. ASSOCIATIONS

(Article 20423, Sous-Fonction 32)

A. PROGRAMME 2006

ASSOCIATION NATURE- ESCAPE (SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL)	Travaux de mise en conformité de la salle d'escalade.
--	---

Le Président,